

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ 1A COMPTOIR D'OR

Société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL)

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 40 RUE GODEFROY, 92800 PUTEAUX

SIREN : 993 062 793 RCS Nanterre

DÉCISION

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre,

Madame Mélanie BUNUL, associée unique et gérante de la société **1A COMPTOIR D'OR**,

a pris la décision suivante :

MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DU PREMIER EXERCICE SOCIAL

L'associée unique rappelle que, conformément aux statuts en vigueur, le premier exercice social devait initialement se clore le 31 décembre 2025.

Souhaitant aligner la clôture des comptes sur l'année civile suivante et permettre une meilleure gestion comptable, elle décide de modifier la date de clôture du premier exercice social, qui sera désormais fixée au 31 décembre 2026.

En conséquence, le premier exercice aura une durée exceptionnelle de quatorze mois, soit du 15 novembre 2025 (date de commencement d'activité) au 31 décembre 2026 inclus.

MISE À JOUR CORRÉLATIVE DES STATUTS

En conséquence, l'article des statuts relatif à la durée de l'exercice social est modifié comme suit :

"ARTICLE 6 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

À titre exceptionnel, le premier exercice commencera le 15 novembre 2025 pour se terminer le 31 décembre 2026."

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à la gérante pour :

effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité,

signer tous actes, documents ou déclarations nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

CLÔTURE DE LA DÉCISION

Fait à PUTEAUX, le 26/11/2025

L'associée unique,
Madame Mélanie BUNUL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Melanie Bunul', is written over a faint, dotted rectangular box.